

---

# IMMIGRATION

# Canada

---

## Réadaptation et Permis de séjour Temporaire

Directives du bureau des visas

Pour le pays suivant :

États-Unis



### Table des matières

Liste de contrôle– Réadaptation et Permis  
de séjour temporaire (PST)

Ce guide est produit gratuitement par  
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté  
Canada et ne doit pas être vendu aux  
requérants.

**This guide is also available in English**

## Liste de contrôle pour les demandeurs de réadaptation et de permis de séjour temporaire (PST) se trouvant aux Etats-Unis

En plus des documents énumérés dans la liste de contrôle standard, vous devez soumettre les documents suivants spécifiques au bureau, s'il y a lieu. Ce sont les exigences minimales. L'agent va fonder sa décision sur les documents et preuves versés à l'appui de votre dossier.

<b>Tous les demandeurs doivent soumettre les documents suivants :</b>	✓
<b>Formulaire de demande d'approbation de la réadaptation [IMM 1444]</b> , dûment rempli. Si vous demandez un Permis de Séjour Temporaire, cochez la case « Pour information seulement » à la section A de la partie 2 du formulaire et écrivez « PST » en haut de la première page.	<input type="checkbox"/>
<b>Deux photos de format passeport</b> , prises au cours des six derniers mois.	<input type="checkbox"/>
<b>Attestation de vérification du casier judiciaire</b> obtenue auprès du Federal Bureau of Investigation (FBI). Renseignez-vous au sujet sur <u>la façon de demander une telle attestation au FBI</u> (en anglais seulement). <ul style="list-style-type: none"> <li>Les vérifications d'antécédents criminels ne doivent pas dater de plus de six mois au moment de leur réception à notre bureau.</li> </ul> <p>* Si l'attestation de police du FBI que vous avez déjà soumise à notre bureau a été délivrée il y a plus de 24 mois, vous devrez en obtenir une version mise à jour.</p>	<input type="checkbox"/>
<b>Certificats de police de l'État :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>De tous les États où vous avez résidé pendant six mois ou plus depuis l'âge de 18 ans.</li> <li>De tous les États où vous avez été accusé d'une infraction.</li> <li>Les certificats de police ne doivent pas dater de plus de 6 mois au moment de leur réception à notre bureau.</li> </ul> <p>* Si le certificat de police que vous avez déjà soumis à notre bureau a été délivré il y a plus de 24 mois, vous devrez en obtenir une version mise à jour.</p>	<input type="checkbox"/>
Tous les <b>documents judiciaires</b> et les <b>certificats de décision</b> concernant toutes les modifications ou condamnations. Ces documents doivent montrer le jugement prononcé et tous les détails de la peine.	<input type="checkbox"/>
<b>Preuve documentaire montrant que vous avez rempli toutes les modalités de vos peines</b> , le cas échéant. Cela comprend des renseignements liés à la mise en liberté, la décharge de la probation, le paiement des amendes, coûts ou dédommagements – s'il y a lieu –, le rétablissement de votre permis de conduire, etc. <p>Les documents doivent clairement démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>que toutes les modalités de votre peine ont été remplies;</li> <li>la date à laquelle chaque modalité de votre peine a été remplie.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>

<p><b>Documents à l'appui de vos déclarations concernant votre réadaptation.</b> Ces documents peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettres de recommandation de professionnels (agents de libération conditionnelle, médecins, avocats, éducateurs, etc.) qui ont participé à votre processus de réadaptation, et si celles-ci ne sont pas disponibles un certificat de moralité.</li> <li>• Preuve que vous avez suivi une thérapie ou des séances de consultation.</li> <li>• Preuve que vous avez effectué un dédommagement à vos victimes.</li> <li>• Documents démontrant que vous avez suivi un programme de réadaptation ou de désintoxication.</li> <li>• Documents démontrant que vous avez participé à de la formation sur les aptitudes à la vie ou sur les compétences sociales ou de survie.</li> <li>• Certificats montrant que vous avez suivi des programmes d'enseignement ou de formation professionnelle.</li> <li>• Lettres d'emploi. Ces lettres doivent fournir des renseignements sur les dates d'entrée en poste, et sur votre poste et vos responsabilités professionnelles.</li> <li>• Preuve d'engagement dans le milieu communautaire ou de participation à des activités bénévoles.</li> <li>• Renseignements sur votre situation ou vos responsabilités familiales. Ces documents peuvent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un certificat de mariage;</li> <li>○ une ordonnance de divorce;</li> <li>○ une entente ou ordonnance de garde (pour vos enfants);</li> <li>○ des actes de naissance (de vos enfants);</li> <li>○ une ordonnance d'adoption (si vous avez des enfants adoptés);</li> <li>○ une délégation de pouvoirs (pour un parent ou proche âgé).</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<p>Déclaration personnelle détaillée décrivant les circonstances qui ont mené à chaque arrestation.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Déclaration personnelle décrivant pourquoi vous considérez que vous êtes réadapté.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Déclaration personnelle décrivant le but de votre voyage au Canada.</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Renseignements additionnels exigés des demandeurs de PST seulement :</b></p>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Déclaration personnelle décrivant le but de votre voyage au Canada.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Documents à l'appui de vos déclarations concernant les motifs de votre voyage au Canada. Cela peut inclure une lettre de votre employeur, une lettre de votre hôte, des contrats de travail, des itinéraires de voyage, du matériel promotionnel, etc.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Lettre de votre agent de probation vous autorisant à quitter son territoire de compétence, le cas échéant.</p>	<input type="checkbox"/>